

Mitteilung an alle Anteilseigner der JP Morgan Funds

Anbei finden Sie eine Information der Fondsgesellschaft JP Morgan Funds, folgende Fonds sind betroffen:

LU0089640377	JP Morgan	Europe Balanced - A EUR DIS
LU0210530076	JP Morgan	Europe Balanced - A EUR CAP

Details können Sie der beigefügten Anlage entnehmen. Falls Ihre Kunden diesen Änderungen nicht zustimmen und die Möglichkeit besteht, die Anteile ohne Gebühren seitens der Fondsgesellschaft zurückzugeben, können Sie den Verkauf der Anteile direkt in MoventumOffice erfassen.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass für die Abwicklung dieser Aufträge die im Preis- und Leistungsverzeichnis von Moventum ausgewiesenen Gebühren und die auf MoventumOffice angegebenen Annahmeschlusszeiten gelten.

Luxembourg, le 7 janvier 2013

Modifications apportées au JPMorgan Funds (le « Fonds »)

Madame Monsieur,

Je vous écris au nom du Conseil d'administration (le « Conseil ») afin de vous informer de modifications apportées à certains compartiments (ci-après désigné individuellement « Compartiment ») et au prospectus du Fonds (le « Prospectus »). Nous vous prions de lire attentivement les informations contenues dans le présent courrier.

1. JPMorgan Funds - Europe Balanced Fund (EUR)

Le Conseil a décidé de modifier la politique d'investissement du Compartiment dans le but de lui conférer de nouveaux pouvoirs d'investissement. En conséquence, à compter du 14 février 2013, les modifications suivantes prendront effet :

- Le Compartiment sera autorisé à accroître son recours aux instruments financiers dérivés afin d'atteindre son objectif d'investissement.
- La politique d'investissement du Compartiment sera étendue afin de lui permettre d'investir dans des obligations d'entreprises européennes en complément des emprunts d'Etat.
- Le Compartiment pourra investir dans des titres de créances non notés ou dont la notation est inférieure à « investment grade ». Cependant, il s'efforcera de conserver une qualité de crédit moyenne égale à « investment grade ».

Le Conseil souhaite également clarifier l'approche du Compartiment en matière d'allocation d'actifs. A cette fin, l'énoncé suivant sera rajouté à la politique d'investissement du Compartiment :

« Dans le but d'améliorer la performance, le Gestionnaire financier pourra utiliser des positions longues et des positions courtes (obtenues grâce au recours à des instruments financiers dérivés) afin d'ajuster les allocations aux actifs, aux devises et aux marchés en fonction des conditions de marché et des opportunités. En conséquence, le Compartiment pourra détenir de temps à autres une exposition nette longue ou nette courte à certains marchés, certains secteurs ou certaines devises ».

Le profil de risque et le profil de l'investisseur du Compartiment seront également modifiés en conséquence. Toutefois, les changements détaillés ci-dessus ne sont pas d'ampleur suffisante pour justifier la modification de l'indicateur de risque et de rendement spécifié dans le Document d'information clé pour l'investisseur du Compartiment.

Si, suite à ces modifications, vous souhaitez demander le rachat ou la conversion de votre investissement dans ce Compartiment, la commission de rachat et les frais de conversion habituellement prélevés ne s'appliqueront pas aux transactions destinées à être exécutées entre le 15 janvier 2013 et le 13 février 2013. Les autres conditions afférentes à la conversion ou au rachat telles qu'énoncées dans le Prospectus restent en vigueur.

